

DEPLOIEMENT « CHARTE RADIO » DANS LES ATELIERS DU GROUPE ADF







Rencontre du 3 novembre

www.groupeadf.com

SOMMAIRE

Déploiement de la charte radio dans les ateliers (Durée : 15 min sans le débat)

1/ APPROPRIATION DE LA CHARTE (2 min : Ph PARENT)

- Objectifs, Qui, Comment...
- Organisation

2/ RESULTAT DES AUDITS ATELIER (3 min : PH PARENT)

- · Objectifs, Qui, Comment ...
- Les problèmes rencontrés
- Les axes de progrès

3/ REALISATION D'UN PLAN D'ACTION AVEC RADIOLOGUE (APPLUS) SUR UN ATELIER (CARRE D'AS) (7 min : A. NAPOLITANO S. TETARD)

- Analyse des postes de travail (PDP)
- Aménagement et organisation de l'atelier
- Mise en place d'une procédure
- Plan de surveillance, Retour d'expérience

4/ DEBAT(Ph MARMONTEL)

15 min : Délais de prévenance atelier









■ En 2007

Signature de la charte radiographie industrielle

■ En 2008

Premières études d'ambiance sur la maitrise de la zone d'opération

■ En 2010, le groupe ADF:

- développe son activité dans le secteur nucléaire
- Renouvelle son engagement par la signature de la charte radiographie industrielle V10.
- Obtention de la certification CEFRI

Dans cette dynamique, un plan de formation est réalisé:

- Formation de l'encadrement aux risques nucléaires.
- Formation du réseau HSEQ à la fonction de PCR.
- La Direction fixe l'objectif de mettre en application les bonnes pratiques de la charte PACA « radiographie industrielle sur l'ensemble des ateliers concernés par cette activité.







Nomination d'un réfèrent

Les principales missions :

- Etablir une synthèse des engagements / charte
- 2. Etablir les outils de formation
- Etablir un référentiel d'audit
- 4. Accompagner les ateliers dans la démarche

Désignation d'ateliers pilotes en région paca

- Atelier de la FEUILLANE
- Atelier du CARRE D'AS
- Atelier de ROGNAC
- Atelier de ESSO

Groupe ADF Siège Social La Bastide Blanche - Bât. G BP 80221 13746 Vittolles Cedex



Anthony NAPOLITANO Animateur HSEQ

Réf : ME87-10/2010

A Vitrolles le 26 octobre 2010

FEUILLE DE MISSION

Le Groupe ADF participe depuis plusieurs années aux travaux menés par la DIRECCTE PACA, l'ASN et l'Assurance Maladie ayant conduit à l'élaboration de la Charte de Bonnes Pratiques en Radiographie Industrielle dont neus sommes signataires.

Sur la base des audits et visites réalisés par le CODIR en 2010, il m'est apparu nécessaire d'étendre dès 2011 le champ des engagements relatifs à cette charte à <u>l'ensemble de nos ateliers</u>.

Pour ce faire les Sept (7) responsables de Région d'ADF (Pays de Loire, Sud Ouest, Paca, Rhône Alpas, Alsace, Nord, Normandie) vont établir un état précis des pratiques de Radiographie sur l'ensemble des attellers dont ils oni la charge et nous dresserons sur leurs Constativécommandations les plans d'actions nécessaires pour amener l'ensemble de nos sites au niveau requis par la règlementation et par la Charle Radioprotection V2010.

En regard de votre compétence et de votre expérience en la matière notamment pour le site de la Feuillane, j'ai décidé de vous confier la mission de <u>Référent</u> dans l'application des <u>Bonnes Pratiques en matière de</u> <u>Radiographie Industrielle</u>.

Dans ce cadre, je vous demande de

- Etablir une synthèse des engagements pris par l'Entreprise dans le cadre de la signature de la Charte 2010,
- Etablir les Fiches Conseils permettant à chaque Responsable de Région de déployer ces Bonnes Pratiques sur leurs ateliers,
- Etablir le référentiel d'Audit de notre organisation et de nos pratiques en matière de Radiographie Industrielle,
- Vérifier que les obligations que nous devons imposer à nos sociétés de prestation de Radiographie Industrielle sont bien traduites dans nos Conditions d'Achat,
- Répondre au mieux, en votre qualité de référent, aux sollicitations des Responsables de Région du Groupe en leur apportant conseils et documentations.

Ces points devront être traités sous 3 mois

Je vous demande de me reporter mensuellement sur l'avancement de cette mission.

Merci pour votre collaboration.

Marc ELIAYAN Président-Directeur Général

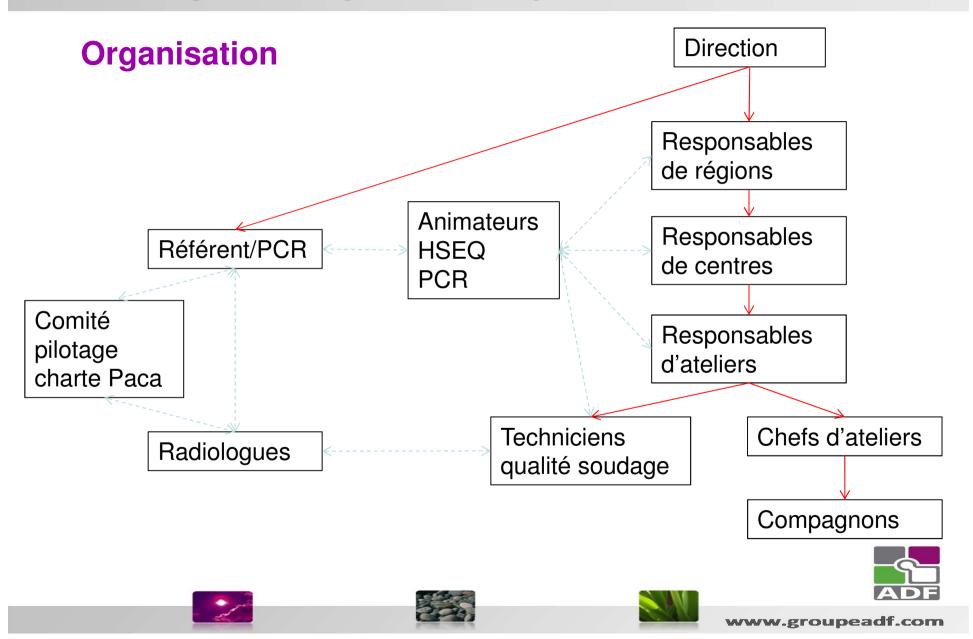
COPIES: P.Parent - P Chazerans - S.Langrand - L'ensemble des Directeurs et Responsables de Régions.

Chaque responsable de région (7) doit établir un état des pratiques de radiographie sur les ateliers et dresser un plan d'action permettant de se mettre au niveau par la charte v2010









Référent/PCR

1 - SYNTHESE DES ENGAGEMENTS

- Procédure « Réalisation des tirs radiographiques dans les ateliers »
 - Précise les devoirs et responsabilités ADF/RADIOLOGUE pour la mise en œuvre des phases de travail clés au sein des ateliers.
 - Documents qui répondent aux bonnes pratiques de la charte (Pd.P révisés, fiches d'intervention, Rex, Plan du site, Consignes...).

Les plans de prévention atelier avec les entreprises de radiographie industrielle se réfèrent à cette procédure.









2- FORMATION « CHARTE RADIO »

ENCADREMENT ATELIER

- Responsables ateliers
- Techniciens préparateurs qualité soudage
- Chefs d'équipes
- Animateurs HSEQ

SENSIBILISATION DU PERSONNEL

- Information sur la démarche en cours.
- Préparation et installation des pièces à radiographier.
- Nettoyage et rangement quotidien des ateliers

Référent/PCR

Chefs ateliers Animateurs HSEQ PCR









3 - AUDITS SYSTÈME ET TERRAIN (début 2011) AUDITS SYSTÈME CHARTE RADIO

Comment ? : Une grille d'audit reprenant les principes de la charte applicables aux ateliers

Par qui?:

- Responsables de Région, Responsables de centre
- Animateurs HSEQ/PCR, Référent charte Radio

AUDITS RADIOPROTECTION ATELIER

• Comment ? : une grille d'audit reprenant les règles et consignes devant être appliquées lors des opérations dans les ateliers.

Par qui?

- Chef d'atelier, Chef d'équipes
- Animateur HSEQ/PCR, Référent charte radio









2/ RESULTATS DES AUDITS

■ Synthèse AUDIT SYSTÈME sur CARRE D'AS

POINTS FORTS

- Personne désignée pour le suivi et amélioration des tirs radio
- Organisation entre ADF et Entreprise de Radiographie (APPLUS)

POINTS FAIBLES

- Plans de prévention réalisés mais peu explicites (analyses de risques génériques, pas d'études de poste (arrêté zonage du 15 mai 2006).
 - Par conséquent, il manque des informations clés (source max, consignes, conditions, moyens, Rex...)
 - Les améliorations visées touchent principalement la productivité
- Manque de maitrise des opérations terrain par ADF (Autonomie des radiologues), un changement de culture est nécessaire.







2/ RESULTATS DES AUDITS

■ Synthèse AUDITS TERRAIN sur CARRE D'AS

POINTS FORTS

- Principale mesure de prévention « absence de coactivité » respectée
- Radiologues qualifiés et fidélisés sur l'atelier
- Les pièces à radiographier sont disposées pour faciliter les opérations.

POINTS FAIBLES

- Pas d'accueil prévu par l'atelier pour les radiologues
- Manque quelques moyens matériels de prévention (balise clignotante, signalétique, affichage..)
- Zone unique et aménagée mal définie (maitrise de la zone d'opération)







2/ RESULTATS DES AUDITS

CONCLUSION

- Des points majeurs de la charte radio ne sont pas respectés.
- Les consignes sont mal définies et connues des acteurs.
- La maitrise du risque est trop laissée à l'initiative des Radiologues.

AXES DE PROGRES 2011

- Définition d'une zone de tir unique et aménagée.
- Réalisation des études sécurité spécifiques pour la zone de tir.2 -Définition des consignes spécifiques de tir sur Carré d'As
- Mise en place des moyens de prévention/protection complémentaires (panneau d'info, signalétique, affichage, blindages...)
- Mise en place d'un plan de surveillance et de mesure (audits, dosifilm d'ambiance, mesures radiamètriques...)







- OBJECTIF N° 1 : Définir une zone unique pour améliorer l'analyse et la maitrise des risques
- Réalisation d'un P.d.P. avec Encadrement ADF formé et APPLUS.

Pour maitriser la zone d'opération et définir des consignes adaptées, il paru évident pour tous de regrouper les pièces à radiographier sur une zone unique et la plus adaptée aux différentes contraintes (sécurité des radiologues, des personnels ADF, des populations...).

- → Création d'une une aire extérieure dédiée aux tirs radio (zone unique)

 Rq: Cette première mesure de prévention a modifié l'organisation de l'atelier
- → Renforcement des moyens de prévention (panneau radiologue, coordonnées...) et de signalisation (balise clignotante, affiches réglementaires, consignes de tir) sont disposés aux points stratégiques de l'atelier à chaque opération de tir radio.







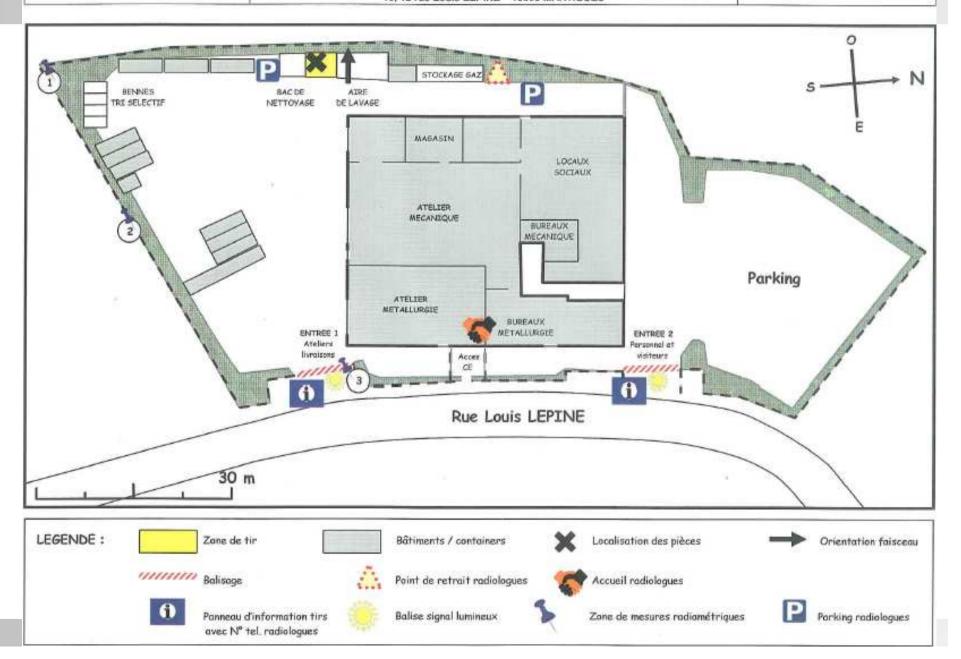


PLAN ETUDE DE POSTE CND RADIOGRAPHIE

ADF/M9/DOC/117

ADF MI - Centre du Carré d'As 10, 12 rue Louis LEPINE - 13500 MARTIGUES

Révision 1 du 14/02/11



■ OBJECTIF N° 2 : réaliser des études de cas pour améliorer l'analyse et la maitrise des risques

Ces études réalisées par APPLUS ont permis de valider certaines consignes comme par exemple :

- Puissance maximale de la source autorisée
- Orientations de tir
- Dispositions et préparation des pièces
- Nombre maximal de pièce à contrôler sur une opération.
- Distances de balisage, zone d'opération.....

Ces consignes ont été intégrées dans le plan de prévention ADF/APPLUS







OBJECTIF N° 3 : Vérifier l'efficacité du système

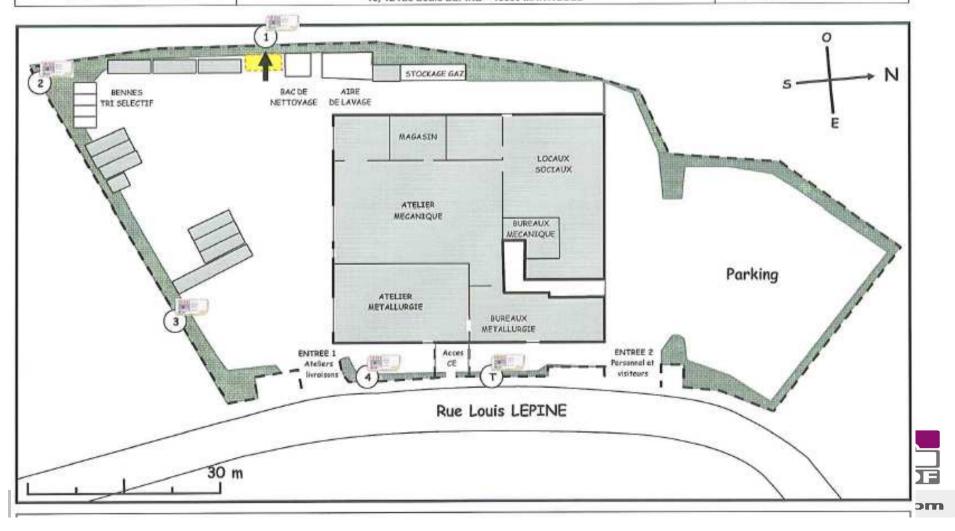
ADF

PLAN IMPLANTATION DOSIMETRES CND

ADF/M9/DOC/117

ADF MI - Centre du Carré d'As 10. 12 rue Louis LEPINE - 13500 MARTIGUES

Révision 1 du 28/02/11



OBJECTIF N° 3 : Vérifier l'efficacité du système

Des objectifs d'audits radioprotection atelier ont été déclinés à l'encadrement du centre

Les buts de ces audits sont :

- impliquer l'encadrement ADF dans la maitrise du risque
- vérifier le respect des consignes définies au plan de prévention
- vérifier les conditions de travail et contraintes techniques des radiologues
- détecter les améliorations possibles (Rex) en terme de sécurité







RETOUR D'EXPÉRIENCE

Suite aux résultats relevés sur les dosimètres d'ambiance, nous avons constaté un écart uniquement au niveau du dosifilm n° 1.

Malgré la disposition des pièces, les consignes de tirs et le dénivelé du terrain (2 mètres), le film a reçu une dose supérieure à la norme.

Suite à ce constat, il est prévu de revoir l'implantation de la zone unique de tir et de réaliser un aménagement permettant de mieux protéger l'environnement du balisage n° 1.









NOUVELLE ANALYSE PAR DOSIMETRIE Rpla

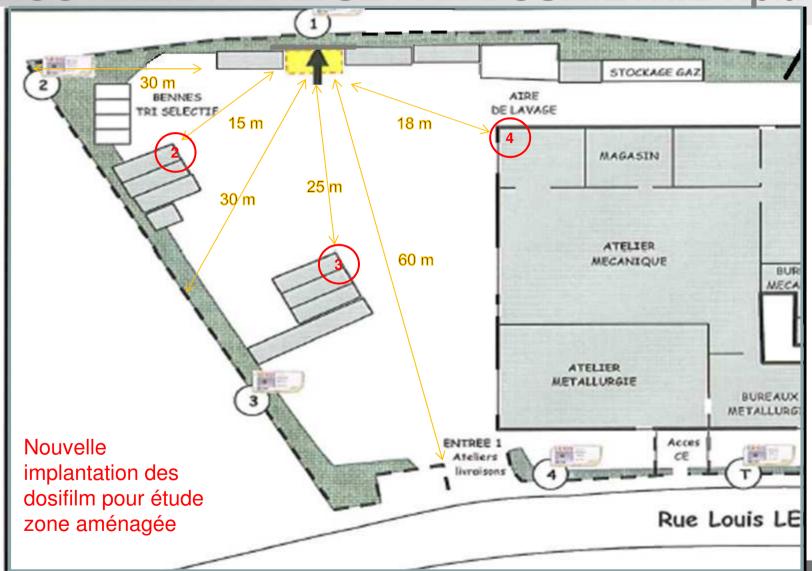


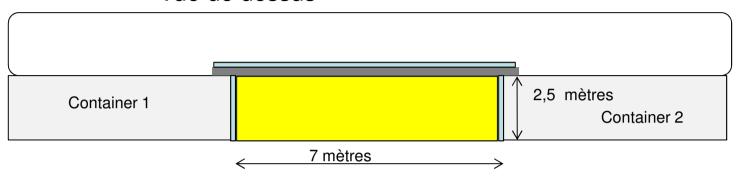






SCHÉMA ZONE UNIQUE ET AMÉNAGÉE

Vue de dessus



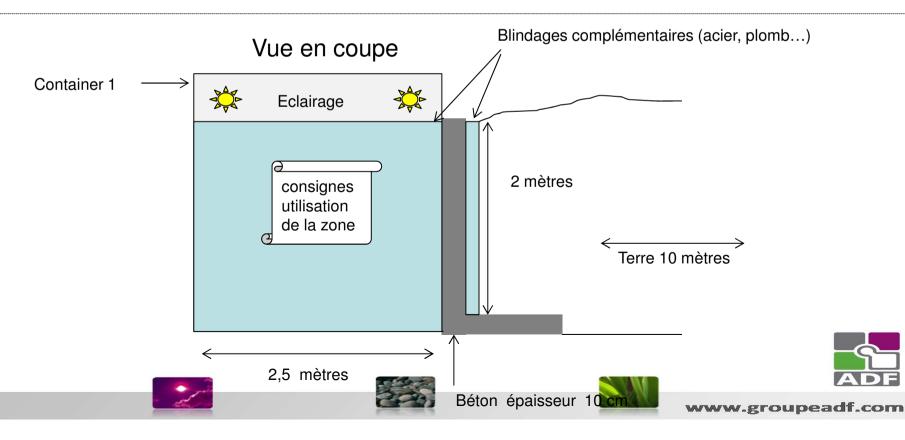


PHOTO ZONE UNIQUE ET AMÉNAGÉE

Avant







Après

Voir Rex Mars 2012









4/ CE QU'IL RESTE A FAIRE

VERIFICATION DE L'EFFICACITE NOUVELLE ZONE

L'étude d'ambiance est en cours de réalisation

OPTIMISATION DE LA ZONE

Aménagements complémentaires devant la zone de tir (réduire la distance de balisage, autorisant ainsi la coactivité avec l'atelier).

Après validation, ces aménagements complémentaires permettraient :

- de réaliser les tirs radio en journée.
- Amélioration des conditions de travail des radiologues
- Meilleur accueil et mise au travail des radiologues/ADF
- Réduction des disfonctionnements (non réalisation des tirs..)
- Réduction de l'exposition des radiologues
- Optimisation de la productivité atelier
- Réduction des points d'arrêt







